Châtillon

Châtillon, le 14 mars 2022

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER Centre-Ville
Jeudi 7 octobre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN LE 7 OCTOBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil de quartier du Centre-Ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de douze à la salle Henri Matisse, sous la présidence de **M. MOUTON**, Adjoint à la Maire et **M. BRISARD**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 28/09/2021.**

Présents :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-président
M. BRISARD Patrick, co-président

Anne Marie BOURGOIN, Etienne CASTELAIN, Alexandre COMÈRE, Cécile DELQUIE, Sophie FRADET, Jean-Luc HAUBERT, Sterenn LE MENACH, Olivier PARIS, Jordan PINCON, Clémence PION,

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Invités :
Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
Mme BERTIN Ségolène, conseillère municipale déléguée au commerce de la commune de Châtillon (92320)
Représentant de la Police Municipale de la commune de Châtillon (92320)

Avec l'appui de :
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire de la commune de Châtillon (92320)

Absent(e)s excusé(e)s : 3

Caroline CŒUR,
Thérèse DELATTRE,
Bénédicte ROTURIER

Absent(e)s : 0

Ces formalités remplies, la séance est ouverte.

1. Accueil et introduction par les co-présidents

Messieurs BRISARD et MOUTON accueillent les participants. Le lieu annoncé de la Folie Desmares dans la convocation n'étant plus disponible, le conseil de quartier se réunit dans la salle Henri Matisse. Une information a été diffusée dans la journée aux conseillers de quartier.

2. Présentation de l'ordre du jour

Monsieur MOUTON présente l'ordre du jour de cette séance :

- Résultat des études réalisées par les services techniques de la Ville suite à la balade du projet de végétalisation participative
- Calendrier et modalités de l'étude du Plan Global de Déplacement (PGD) de Châtillon
- Des enfants dans le cadre de vie du quartier Centre-Ville
- Revue du statut des sujets et signalements recensés, nouveaux sujets.
- Questions diverses

3. Résultat des études réalisées par les services techniques de la Ville suite à la balade du projet de végétalisation participative

Madame Elodie DORFIAC, Première Adjointe de Madame la Maire, commente un diaporama présentant les premiers retours de faisabilité sur les 6 mois à venir des services techniques à la suite de la balade réalisée au début de l'été avec les conseillers du quartier.

Madame DORFIAC fait part aux conseillers que certains sujets s'avèrent malheureusement trop complexes : Par exemple, l'espace trottoir devant le magasin Darty est situé au-dessus d'un accès réseau qui rend toutes modifications impossibles.

La place de l'Église va faire l'objet d'une végétalisation artificielle, hors-sol pour apport d'ombre. Inscrite au budget 2022, l'objectif est une mise en place pour l'été 2022. Cela pourrait prendre la forme d'une corolle inversée de 5 mètres de diamètre.

La question de la possibilité d'un manège pour enfants sur cette place est posée.
Il y a eu par le passé aux moments des fêtes une installation similaire. Madame BERTIN indique qu'il manque à ce jour un accès à l'électricité mais qu'une solution de raccordement sera mise en place prochainement.

Le boulevard de la liberté est à l'ordre du jour d'une réunion de travail avec le Conseil départemental 92. Les trottoirs ont des largeurs différentes, le Conseil départemental a annoncé un plan vélo. Des difficultés sont remontées pour la circulation des fauteuils roulants, l'accessibilité est rendue compliquée par les entrées bateau des résidences, le trottoir devenant trop souvent très étroit.

La question des haies fait l'objet d'une instruction globale sur la ville : il est rappelé de signaler à la mairie les haies dont l'ampleur sur la voie publique devient gênante. Les services techniques se mettront en lien avec la Police Municipale et un courrier sera envoyé au propriétaire de la haie. En dernier recours, les services procéderont à la taille et la facture sera à régler par le propriétaire.

Le parc Henri Matisse a fait l'objet d'un certain nombre de demandes et de souhaits.
La réfection du chemin d'accès au centre de loisirs sera inscrite au budget 2022, un revêtement en schiste naturel permettra d'assurer une bonne stabilité ainsi qu'une bonne perméabilité.
Ce type de revêtement est actuellement expérimenté dans le quartier des Sablons au parc André Malraux.
Une demande de solution temporaire est exprimée car les enfants sont aujourd'hui dans la boue.
Julien PFEIFFER'OVA indique que le centre de loisirs exprime ce besoin depuis plusieurs années et qu'il n'a jamais été pris en compte avant qu'il soit remonté par les conseillers du quartier Centre-Ville. La possibilité d'une solution temporaire va être étudiée.

Il est également évoqué la nécessité d'un éclairage sur le chemin vers le centre de loisirs. Madame DORFIAC a en effet noté que cet éclairage était prévu au budget 2021 mais que la pose n'avait pas encore été réalisée.

Au niveau de l'allée du Cèdre, la place ronde est un lieu de vie où se retrouvent les habitants. Comment l'animer ?
La municipalité ne dispose actuellement pas de données techniques sur cette place. Mme DORFIAC fait part de l'intention de la municipalité de réfléchir avec les habitants sur cette question, Elle demande aux conseillers du quartier s'ils sont intéressés par participer à ces réflexions à partir du printemps 2022.
Une question est posée sur l'aménagement de l'axe venant de la coulée verte. Un réaménagement permettrait de diminuer le stationnement sauvage.
Mme DORFIAC précise la méthode de travail considérée avec l'organisation d'ateliers de type Design Thinking.

Pour la rue des Pierrettes, cela signifierait des investissements conséquents. Le service jeunesse sera consulté pour disposer de plus d'information sur le taux de fréquentation des enfants.

M. BRISARD pose la question des plantes poussant au pied des arbres.
L'épillet, une mauvaise herbe, se développe en ville et blesse les animaux de compagnie. Les services de la ville travaillent sur une méthode de suppression, la coupe et l'aspiration seraient le plus efficace.

Mme BERTIN est interrogée sur la présence d'un foodtruck à la fin de l'été. Il y a en effet eu un appel à projets sur ce thème. Le premier de la liste de candidats n'a pas donné suite et le deuxième s'est installé jusqu'à ce début d'octobre.
Une difficulté d'absence de raccordement électrique a été rencontrée et sera instruite comme évoqué plus haut. Ce raccordement bénéficiera également à d'autres types d'animations.

Pour la rue de Bagneux, elle fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude qui sera très bientôt démarrée dans le cadre du Plan Global de déplacements. M. PFEIFFER'OVA indique qu'il y a une probabilité forte d'une mise en sens unique de la rue. La solution actuelle des stops n'est malheureusement pas assez efficace.
Cela se traduira par une refonte dans les années à venir. Un test de rond-point a été fait avec la ville de Bagneux à la frontière entre nos deux villes et les résultats seraient prometteurs.

La rue des Pierrelais est un sujet compliqué puisque géré par le conseil départemental. Madame la Maire a écrit au Président du département pour demander un panneau de signalement de la vitesse. Le département avait refusé d'installer un feu tricolore.

À la question de l'utilisation de bus électriques moins bruyants, Ile-de-France mobilités a pris du retard dans leur mise en place.

En ce qui concerne le carré végétal rue de la Gare, il est clôturé du fait d'une grande fréquentation de chiens ainsi que sur la bande le long de la Folie Desmares.

Mme DORFIAC interroge les conseillers du quartier. Un échange a lieu sur les caniparcs et autres lieux existants et à venir comme celui près du restaurant le Darling permettant aux chiens de faire leurs besoins et à leurs propriétaires d'en assurer la propreté.

Les conseillers évoquent le revêtement des passages de part et d'autre du carré végétal qui est très salissant. Les conseillers évoquent des roses trémières, des vignes ou une prairie fleurie.

M. BRISARD propose de considérer un massif du type de celui près du restaurant le Darling.
Les places de stationnement le long de ce carré végétal pourraient être enherbées.

Concernant l'opération de recensement des arbres remarquables, 79 ont été recensés. Les conseillers du quartier ont déploré la coupe du cèdre au milieu de la cour du collège alors qu'il s'agissait d'un arbre remarquable.
Le département a en effet abattu cet arbre en début d'année 2021. La ville n'en a pas été informée et n'a pu s'y opposer.
Les arbres signalés seront évalués par les services de la ville et seront intégrés au PLU avant d'être enregistrés dans le PLUI à venir.
Le lien vers le formulaire en ligne est : https://vu.fr/NkOy

4. Calendrier et modalités de l'étude du Plan Global de Déplacement (PGD) de Châtillon

Madame DORFIAC présente la démarche de cette étude essentielle à l'échelle de la ville et que la municipalité a initiée avec le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner un cabinet d'experts du sujet.

L'objectif est autant d'améliorer les flux de circulation que de les apaiser. Toutes les dimensions seront considérées dont les PGD des villes voisines.

La phase de consultation de l'appel d'offres débutera en octobre et le cabinet sera choisi pour que l'étude démarre au premier semestre 2022.

Les conseillers demandent si la modélisation du PGD prendra un an. Mme DORFIAC précise le calendrier : le lancement de l'étude est prévu pour décembre et durera jusque mars. D'avril à juillet auront lieu la conception de scénarii pour déboucher en septembre à un plan d'actions qui portera sur plusieurs années.
M. PFEIFFER'OVA précise que l'estimation du montant de requalification ou refonte d'une rue est de l'ordre du million d'euros or le budget d'investissement de la ville est entre 6 et 7 millions d'euros.

Les conseillers identifient que l'arrivée du métro grand Paris doit en effet être anticipée. Ils demandent si le PGD concernera les écoles.
Mme DORFIAC indique qu'une « rue école » est considérée dans la rue Gambetta.

Une question est posée quant aux créneaux horaires pour les passages protégés des enfants en chemin pour les écoles et le collège. Les personnes qui font traverser les enfants ne seraient pas toujours aux heures de pointe de circulation en particulier devant l'école du Parc.
Il est regretté que la présence soit à 13h00 et non à midi. Il semblerait qu'il n'y ait plus de présence entre l'église et la mairie rue de Bagneux et rue de la République.
Le représentant de la police municipale confirme que ces créneaux sont définis avec la ville et la structure « Initiative Emplois » qui emploie les personnes qui assurent cette protection.
Il indique à nouveau le numéro de téléphone de la police municipale : 01 47 46 86 70 et une adresse électronique que les conseillers de quartier peuvent contacter, l'appel téléphonique est à privilégier.

5. Des enfants dans le cadre de vie du quartier Centre-Ville

La ville est labellisée depuis quelques semaines « Ville amie des enfants » par l'UNICEF. Cela se traduit par un ensemble d'actions et d'engagements que la municipalité déclinera au cours des 5 prochaines années du mandat.

Les conseillers souhaitent rencontrer les interlocuteurs du pôle éducation.

Une question sur la mise en place des stations vélib' dans le quartier Centre-Ville est posée dont une rue des Pierrelais. 3 sont en effet mises en route.
Les questions de sécurisation des voies, des possibilités de voies en propre et l'aménagement de la coulée verte ainsi que des vols de vélo au métro. Des moyens et des aménagements sont en cours de déploiement ou d'étude dont le déploiement d'arceaux à vélo et de la consigne à vélo au niveau du métro.

6. Clôture de la réunion

À l'approche de 22h00, les co-présidents proposent de reporter les points restants à l'ordre du jour à une session dédiée en visioconférence fin novembre-début décembre.

Les conseillers font part de leur accord et les co-présidents et M. PFEIFFER'OVA proposeront des dates

La date du prochain conseil de quartier est fixée le jeudi 13 janvier 2022 à 20h00 à la Folie Desmares.

La séance est levée à 22h12

Co-président
Adjoint à la Maire

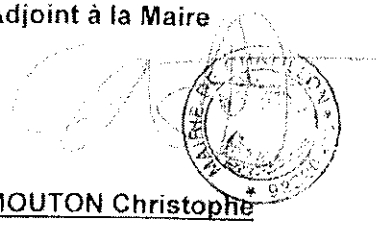

MOUTON Christophe

Co-président

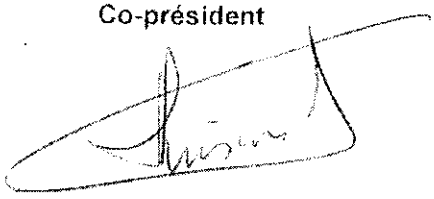

BRISARD Patrick